

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025 DÉLIBERATION N° 2025-12-085

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET COLLEGE ANNE FRANCK – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXPERIMENTATION DU PARCOURS AGORA JEUNESSE - APPROBATION

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

Publication : 16/12/2025

La commune de Saint Marcellin en Forez souhaite collaborer avec le Département et le collège Anne Frank, situé à Saint Just - Saint Rambert, pour expérimenter le parcours Agora Jeunesse.

Cette initiative vise à renforcer l'engagement et l'expression des jeunes, tout en encourageant une coopération constructive entre les jeunes et les élus, dans une perspective de promotion active, participative de l'éducation à la citoyenneté.

Cette collaboration fait suite à des réunions de travail et s'inscrit dans une démarche de co-construction et d'innovation territoriale avec la définition de modalités de collaboration entre le Département, la Commune de Saint-Marcellin- en Forez et le collège Anne Frank, pour l'expérimentation du parcours Agora Jeunesse.

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de la convention et la coordination des actions.

Un rapport d'évaluation sera élaboré à la fin de la période d'expérimentation pour mesurer l'impact du parcours Agora Jeunesse.

La durée initiale de la convention couvre l'année scolaire 2025-2026 et prend effet à compter de sa notification. Elle pourra être reconduite tacitement pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

- D'approuver la convention tripartite à intervenir avec le Département de la Loire et le collège Anne Franck
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ LE 12 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON

A blue ink signature of "Margot SOLVIGNON".